

un nouveau modèle du bulletin signalétique à annexer aux rapports sur les explosions de ces appareils; IX, 153.

CIRCULAIRE, du 3 avril 1900, portant envoi d'instructions en vue de l'observation des prescriptions des articles 65 du décret du 9 avril 1883 et 48 du décret du 1^{er} février 1893 (visites complètes des chaudières placées à bord des bateaux) et transmettant en même temps un nouveau modèle du bulletin signalétique à annexer aux rapports sur les explosions de ces appareils; IX, 158.

— 5 avril 1900, relative aux facilités à accorder aux yachts de plaisance français et étrangers admis à stationner sur la Seine, à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1900; IX, 164.

— 7 juillet 1900, relative aux recommandations à adresser aux usagers d'appareils à vapeur, en ce qui concerne la fermeture des diverses portes des fourneaux de chaudières (portes de boîtes à

tubes, de boîtes à fumée, de foyers, etc.); IX, 235.

CIRCULAIRE, du 6 octobre 1900, rappelant les instructions contenues dans la circulaire du 31 juillet 1893 (admission dans les commissions de surveillance de bateaux à vapeur, des mécaniciens retraités de la marine marchande); IX, 478.

— 30 octobre 1901, renouvelant les recommandations précédemment faites au sujet des prescriptions des articles 65 du décret du 9 avril 1883 et 48 du décret du 1^{er} février 1893 (chaudières placées à bord des bateaux, visites complètes de ces appareils) et signalant en même temps les précautions à prendre pour la fermeture des portes de chaudières (portes de boîtes à tubes, de boîtes à fumée, de foyers, etc.); X, 363.

— 18 décembre 1901, relative aux épreuves des appareils à vapeur construits, par l'industrie privée, pour l'administration de la guerre, sous la direction du service de l'artillerie; X, 403.

Gaz comprimés ou liquéfiés.

CIRCULAIRE, du 15 décembre 1897, relative aux épreuves auxquelles doivent être soumis les récipients de gaz comprimés ou liquéfiés destinés à être transportés par chemins de fer; VI, 519.

— 5 janvier 1898, relative à la date de mise en application de l'arrêté ministériel du 12 novembre 1897, en ce qui concerne les récipients de gaz comprimés ou liquéfiés (renvoi du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1898); VII, 10.

CIRCULAIRE, du 24 mars 1898, relative au recouvrement des frais de tournées occasionnées par les épreuves et vérifications des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés; VII, 115.

— 18 avril 1898, portant envoi d'instructions sur les écritures à tenir par le service des mines en ce qui concerne le recouvrement des taxes dues pour les épreuves et vérifications des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés, VII, 332.

Automobiles.

CIRCULAIRE, du 10 avril 1899, portant envoi d'instructions pour l'application du décret du 10 mars 1899, relatif à la circulation des automobiles; VIII, 344.

— 12 février 1900, relative à l'application du décret du 10 mars 1899 aux automobiles non munis du dispositif de marche en arrière, mais construits antérieurement à la promulgation de ce décret; IX, 59.

— 13 novembre 1900, relative aux frais de déplacements occasionnés au personnel du service des mines par l'application du règlement du 10 mars 1899 sur les automobiles (imputation sur les crédits alloués aux fonctionnaires et agents, ces frais ne pouvant être mis à la charge des propriétaires d'automobiles); IX, 505.

CIRCULAIRE, du 11 septembre 1901, portant envoi d'instructions pour l'application du décret du 10 septembre 1901 et de l'arrêté ministériel du 11 du même mois relatifs aux plaques d'identité et aux immatriculations des automobiles; X, 337.

— 16 décembre 1901, portant envoi de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1901 relatif aux dimensions des plaques d'identité et des numéros d'immatriculation des motocycles (tricycles et quadricycles automobiles) et des motocyclettes (bicyclettes à moteur); X, 400.

— 17 décembre 1901, relative à la circulation des automobiles non encore vendus par le constructeur; X, 401.

NEUVIÈME SECTION

CHEMINS DE FER (*)

CIRCULAIRE, du 3 juillet 1891 (*), relative au tarif à appliquer au transport des explosifs Favier; I, 224.

— 23 janvier 1892 (*), relative au nettoyage des quais des gares; I, 20.

CIRCULAIRE, du 22 avril 1892 (*), relative à une modification de la nomenclature annexée à la circulaire du 14 décembre 1889 (composition des boîtes de secours); I, 219.

— 25 avril 1892 (*), complétant

(*) Les circulaires marquées d'un astérisque (*) ont été adressées aux administrateurs des Compagnies.

la circulaire du 24 avril 1891 relative à la durée du travail des mécaniciens et chauffeurs; I, 220.

CIRCULAIRE, du 27 avril 1892 (*), relative aux conditions du transport des explosifs Favier; I, 223.

— 27 mai 1892, relative à l'inscription, sur les relevés décennaux, des retards de 15 minutes et au dessus de tous les trains, quels que soient leurs parcours; I, 235.

— 10 juin 1892 (*), relative aux conditions dans lesquelles doit être effectué le transport de l'acide carbonique liquide; I, 246.

— 18 juin 1892 (*), relative au transport des caisses de dynamite d'un poids maximum de 30 kilogrammes; I, 248.

— 17 août 1892 (*), relative à la surveillance à exercer sur les wagons transportant des caisses de dynamite; I, 289.

— 28 septembre 1892, relative à l'inspection des boîtes et appareils de secours; I, 319.

— 5 octobre 1892 (*), complétant les instructions de la circulaire du 17 août 1892, en ce qui concerne la surveillance des transports de dynamite; I, 320.

— 12 novembre 1892 (*), relative au transport, à prix réduit, sur les chemins de fer des membres de congrégations religieuses, envoyés dans des établissements français situés à l'étranger ou aux colonies; I, 344.

— 7 décembre 1892, complétant les instructions de la circulaire

du 28 septembre 1892, relative à l'inspection des boîtes et appareils de secours; I, 368.

CIRCULAIRE, du 23 décembre 1892, relative à la production trimestrielle des rapports concernant l'exploitation technique et des comptes moraux, ainsi qu'à la suppression des états décennaux nos 1, 2 et 3; I, 389.

— 5 mai 1893 (*), relative au transport des munitions de sûreté (transport d'une arme avec une boîte de cent cartouches métalliques); II, 344.

— 30 juin 1893 (*), relative au transport du chlore liquéfié; II, 385.

— 27 novembre 1893, relative à l'instruction des affaires concernant la marche des trains; II, 561.

— 24 février 1894, relative à la police des cours des gares; III, 60.

— 28 février 1894, portant envoi du décret du 30 janvier 1894, modificatif du décret réglementaire du 6 août 1881 (Chemins de fer d'intérêt local et tramways; emploi des rails à gorge ou contre-rails); III, 61.

— 9 mars 1894, relative à la surveillance des gares communes à plusieurs réseaux; III, 95.

— 6 avril 1894 (*), relative au transport de l'acide carbonique liquide; III, 286.

— 10 avril 1894 (*), relative aux renseignements à fournir sur les freins continus (modification des états prescrits par la circulaire du 4 février 1888); III, 289.

CIRCULAIRE, du 4 mai 1894 (*), relative à la durée du travail des mécaniciens et chauffeurs; III, 312.

— 10 mai 1894 (*), relative au transport du bioxyde de barium; III, 329.

— 22 mai 1894 (*), portant envoi de nouvelles instructions pour le transport des explosifs Favier; III, 330.

— 22 mai 1894 (*), relative au transport des munitions de sûreté accompagnées d'une arme; III, 331.

— 2 juin 1894 (*), portant envoi de l'arrêté ministériel de même date relatif au transport, à prix réduit, du personnel des départements de la guerre, de la marine et des colonies; III, 368.

— 11 juillet 1894, portant envoi du décret du 2 juillet 1894, relatif à l'organisation du personnel des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer; III, 408.

— 16 juillet 1894, relative à l'instruction des plaintes concernant l'exploitation technique; III, 409.

— 6 août 1894, relative à la visite semestrielle des boîtes et appareils de secours; III, 454.

— 10 août 1894 (*), relative au transport des gaz d'huile et des ballons captifs dits « ballons d'enfants »; III, 455.

— 6 novembre 1894, relative à la durée du travail des agents préposés aux manœuvres et aux signaux; III, 527.

CIRCULAIRE, du 6 novembre 1894, relative à la question du logement et du cantonnement des troupes dans les dépendances des chemins de fer (réquisitions militaires); III, 530.

— 12 juin 1895, relative à l'obligation de soumettre aux conférences mixtes les projets d'établissement, dans la zone frontière, des chemins de fer privés, de toute nature (chemins de fer miniers, industriels, etc.); IV, 318.

— 26 juillet 1895 (*), relative à la composition des boîtes et appareils de secours (remplacement de l'éponge par un approvisionnement d'ouate hydrophile); IV, 383.

— 18 novembre 1895 (*), relative aux renseignements complémentaires à produire au tableau I, en ce qui concerne les freins continus; IV, 490.

— 18 novembre 1895, relative aux renseignements à donner au public par les commissaires de surveillance administrative; IV, 491.

— 2 décembre 1895, prescrivant une étude en ce qui concerne les primes allouées aux mécaniciens, ainsi que les appareils enregistreurs de vitesses; IV, 525.

— 30 décembre 1895 (*), relative à la circulation à pied, dans l'enceinte des chemins de fer, des agents de l'administration des postes; IV, 531.

— 13 février 1896 (*), relative à l'organisation des trains spéciaux; V, 93.

— 29 mars 1896, rappelant les

dispositions des circulaires antérieures relatives à la durée du travail des agents de chemins de fer; V, 441.

CIRCULAIRE, du 13 avril 1896 (*), relative à l'indication des compartiments réservés; V, 325.

25 avril 1896 (*), recommandant que les compartiments réservés aux « Dames seules » et aux « Fumeurs » soient, autant que possible, séparés par d'autres compartiments; V, 326.

— 17 juin 1896 (*), relative à la délivrance des autorisations pour la circulation à pied dans l'enceinte des chemins de fer; V, 391.

— 30 juin 1896, relative au cours à prêter à l'autorité militaire par les fonctionnaires et agents du ministère des travaux publics en ce qui concerne l'application de la loi du 2 juillet 1890 (service de garde des voies de communication); V, 394.

— 25 juillet 1896, modifiant le modèle des relevés annuels à fournir par les Compagnies de chemins de fer, d'après la circulaire du 17 juin 1893; V, 420.

— 25 juillet 1896 (*). Même objet que dans la précédente circulaire; V, 421.

— 30 juillet 1896 (*), prescrivant diverses mesures en ce qui concerne le service des chefs de station et des mécaniciens et chauffeurs; V, 423.

— 23 novembre 1896 (*), relative aux mesures à prendre pour assurer la sécurité des trains, notamment sur les lignes à voie unique; V, 581.

CIRCULAIRE, du 19 décembre 1896 (*), prescrivant une nouvelle étude en ce qui concerne l'organisation des trains ouvriers; V, 649.

— 9 mars 1897 (*), relative à l'affichage dans les gares des retards des trains de voyageurs; VI, 94.

— 10 mai 1897 (*), relative à la rédaction d'affiches spéciales pour l'indication des trains ouvriers; VI, 308.

— 15 mai 1897 (*), portant envoi de l'arrêté ministériel du 29 avril 1897 relatif au contrôle des voies ferrées des quais des ports maritimes ou fluviaux; VI, 311.

— 28 mai 1897 (*), relative à la question des primes allouées aux mécaniciens, ainsi qu'à celle de l'usage des enregistreurs de vitesses; VI, 312.

— 11 octobre 1897 (*), relative à la mise à exécution moyennant plusieurs modifications, des dispositions de la circulaire du 30 juillet 1896 (contrôle du service des chefs de station et des mécaniciens et chauffeurs); VI, 427.

— 4 novembre 1897 (*), relative à l'installation dans les dépôts, de dortoirs pour les mécaniciens et chauffeurs; VI, 493.

— 18 novembre 1897 (*), portant envoi d'instructions pour l'application de l'arrêté interministériel du 12 novembre 1897 (transport des matières dangereuses: explosives, inflammables, vénéneuses et des matières infectes); VI, 496.

CIRCULAIRE, du 15 décembre 1897, relative aux épreuves auxquelles doivent être soumis les récipients de gaz comprimés ou liquéfiés, destinés à être transportés par chemins de fer; VI, 519.

— 30 décembre 1897 (*), reportant au 1^{er} avril 1898, la mise en vigueur de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 sur le transport des matières dangereuses; VI, 530.

— 25 janvier 1898, relative aux déclarations des accidents survenus dans les ateliers et chantiers dépendant des chemins de fer d'intérêt local et des tramways; VII, 21.

— 29 janvier 1898 (*), prescrivant l'étude de diverses mesures de sécurité en vue de protéger les trains accidentellement arrêtés en pleine voie; VII, 23.

— 29 janvier 1898, relative à la publicité à donner à l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des matières dangereuses) et à l'application de ses dispositions aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways; VII, 25.

— 3 février 1898 (*), relative à l'amélioration du service des passages à niveau pour la circulation cycliste; VII, 65.

— 17 février 1898 (*), relative à l'indication des noms des gares et stations; VII, 70.

— 22 mars 1898, complétant des instructions de la circulaire du 29 janvier 1898, relative à l'application de tout ou partie des dispositions de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897, aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways; VII, 114.

CIRCULAIRE, du 28 mars 1898 (*), relative à une revision de la composition des boîtes de secours et caisses à amputation; VII, 116.

— 14 avril 1898 (*), relative aux conditions du transport de divers produits ou explosifs tombant sous l'application de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897; VII, 331.

— 18 avril 1898 (*), relative à l'affichage dans les gares, des retards et de la provenance des trains; VII, 343.

— 5 mai 1898 (*), relative à une première modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des explosifs de sûreté); VII, 360.

— 9 mai 1898 (*), relative à la suspension momentanée de l'application de l'article 40 de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport de l'acide sulfureux anhydre liquéfié); VII, 363.

— 28 mai 1898 (*), relative à l'admission, pour le transport par chemins de fer, jusqu'au 1^{er} octobre 1898, des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés, non soumis aux épreuves réglementaires; VII, 363.

INSTRUCTION ministérielle, du 16 juillet 1898, concernant la surveillance des expéditions d'explosifs, munitions et matières assimilées; VII, 394.

CIRCULAIRE, du 25 juillet 1898, relative à l'affichage dans les dépôts et dans les bureaux des agents des gares, des dérogations aux règles fixant la durée du travail et du repos minimum pour les chefs de station et pour les mécaniciens et chauffeurs; VII, 399.

CIRCULAIRE, du 27 juillet 1898 (*), relative à l'installation de cloches électriques sur les lignes à voie unique; VII, 401.

— 6 août 1898 (*), prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1899, le délai déjà accordé par la circulaire du 14 avril 1898, pour le transport des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés; VII, 440.

— 17 août 1898, portant envoi d'instructions pour l'application des décrets des 31 juillet et 3 août 1898, relatifs aux clauses à imposer aux concessionnaires de chemins de fer d'intérêt local et de tramways; VII, 441.

— 6 septembre 1898 (*), relative à l'éclairage des trains à la traversée des tunnels; VII, 432.

— 10 septembre 1898 (*), relative à une deuxième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport de cartouches chargées pour canons, amorces électriques munies de détonateurs, acide carbonique liquéfié, acide sulfureux anhydre liquéfié, explosifs de sûreté, celluloid, sesquisulfure de phosphore, amorces électriques sans détonateurs); VII, 433.

— 20 sept. 1898 (*), relative à la prorogation, jusqu'au 1^{er} avril 1899, du délai fixé pour l'admission au transport par chemins de fer, des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés, non soumis aux épreuves réglementaires; VII, 459.

— 4 octobre 1898, relative aux actes de malveillance commis sur les voies ferrées; VII, 472.

— 24 octobre 1898 (*), relative aux mesures à prendre en vue de

prévenir les retards des trains; VII, 473.

CIRCULAIRE, du 22 novembre 1898 (*), portant envoi d'instructions en ce qui concerne la composition des boîtes de secours; VII, 503.

— 25 janvier 1899, relative à l'arrêt et au ralentissement des trains sur route et des tramways à la rencontre de troupes en marche; VIII, 29.

— 25 février 1899 (*), relative à une troisième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport du chlorure d'acétyle, munitions de sûreté, graisses fraîches); VIII, 77.

— 31 mars 1899 (*), reportant au 1^{er} janvier 1900, le délai fixé pour le remplacement des boîtes de secours; VIII, 155.

— 15 avril 1899 (*), relative aux conditions dans lesquelles pourra être fait momentanément le transport des graisses fraîches; VIII, 357.

— 22 juillet 1899, relative à l'attribution au service des mines de la surveillance, en ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt local et les tramways, des générateurs des usines destinées à la production de la force motrice (air comprimé, électricité, etc.); VIII, 477.

— 25 juillet 1899 (*), portant envoi de nouvelles instructions sur les mesures à prendre pour prévenir les retards des trains; VIII, 479.

— 12 août 1899 (*), relative à une quatrième modification de l'arrêté réglementaire du 12 no-

vembre 1897 (transport de l'acide fluorhydrique et des graisses fraîches); VIII, 504.

CIRCULAIRE, du 18 septembre 1899 (*), prescrivant des études en ce qui concerne l'emploi comme signaux d'appareils à la fois avertisseurs et enregistreurs; VIII, 548.

— 18 septembre 1899 (*), relative à l'amélioration de l'éclairage de nuit des signaux; VIII, 549.

— 20 septembre 1899 (*), réclamant des propositions pour la réglementation de la durée du travail des mécaniciens et chauffeurs, des agents des trains et des agents des gares dont le service intéresse à un titre quelconque la sécurité; VIII, 550.

— 22 septembre 1899, relative aux plaintes formulées par le public sur le fonctionnement des chemins de fer; VIII, 555.

— 9 octobre 1899, portant envoi d'une instruction en ce qui concerne la mise à l'enquête des tramways concédés par l'Etat; VIII, 579.

— 12 octobre 1899, relative aux avis à fournir au ministre, par la voie télégraphique, en ce qui concerne les accidents de trains; VIII, 586.

— 21 octobre 1899 (*), réclamant une étude de la question relative à la délivrance de « cartes de place » pour les trains rapides composés de wagons à couloirs; VIII, 587.

— 26 octobre 1899, relative à la désignation du service (service du contrôle) chargé de procéder aux épreuves des récipients con-

tenant le gaz destiné à l'éclairage des wagons; VIII, 588.

CIRCULAIRE, du 3 novembre 1899, portant envoi de nouvelles instructions en ce qui concerne l'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways; VIII, 616.

— 10 novembre 1899 (*), relative aux modifications apportées aux horaires, ainsi qu'à la création de nouveaux trains, à l'occasion desquelles sont intervenues des décisions ministérielles; VIII, 618.

— 24 novembre 1899, relative à la mise en application des arrêtés des 4 et 23 novembre 1899, sur la réglementation de la durée du travail et des repos des mécaniciens et chauffeurs, des agents des trains et des agents des gares et stations; VIII, 635.

— 7 décembre 1899, ordonnant une étude en vue de la réglementation de la durée du service des aiguilleurs des postes d'enclenchements; VIII, 665.

— 26 décembre 1899, relative à l'instruction, par le service du contrôle, des propositions ou réclamations ayant pour objet la modification des horaires ou la création de nouveaux trains; VIII, 670.

— 26 décembre 1899 (*), relative aux mesures à prendre en vue d'une instruction rapide des plaintes formulées par le public; VIII, 671.

— 8 janvier 1900 (*), relative à l'installation du block-system sur diverses lignes ou sections de lignes; IX, 23.

CIRCULAIRE, du 8 janvier 1900, rappelant les dispositions antérieures relatives aux tournées et visites des fonctionnaires et agents du service du contrôle; IX, 25.

— 2 février 1900, relative à la surveillance à exercer, en ce qui concerne l'exécution des arrêtés des 4 et 23 novembre 1899 sur la durée du travail des mécaniciens, chauffeurs, agents des trains, etc.; IX, 57.

— 9 mars 1900, déléguant aux préfets la faculté d'autoriser l'ouverture des conférences mixtes en vue de l'établissement de chemins de fer miniers, ainsi que celle de l'enquête d'utilité publique prévue à l'article 44 de la loi des 21 avril 1810-27 février 1880 sur les mines; IX, 134.

— 26 mars 1900 (*), relative à l'éclairage des voitures à voyageurs; IX, 137.

— 2 avril 1900 (*), relative aux modifications qui pourraient être apportées aux chasse-pierres des machines en vue de prévenir les accidents dus à l'introduction de bestiaux sur la voie ferrée; IX, 152.

— 2 mai 1900 (*), relative à l'installation d'appareils avertisseurs aux passages à niveau gardés; IX, 198.

— 30 mai 1900 (*), relative au transport des matières infectes (gadoues, désinfection des wagons); IX, 199.

— 30 mai 1900, déléguant aux préfets la faculté d'autoriser l'ouverture des conférences mixtes en ce qui concerne l'établissement des chemins de fer d'in-

térêt local et des chemins de fer privés, de toute nature; IX, 200.

CIRCULAIRE, du 19 juin 1900, relative au service des contrôleurs du travail; IX, 213.

— 23 juin 1900 (*), relative à une cinquième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des matières explosives); IX, 214.

— 23 juin 1900 (*), relative à l'éclairage des voitures sous les tunnels; IX, 215.

— 18 août 1900 (*), relative à la restriction des abus dans les modifications des types du matériel roulant; IX, 432.

— 23 octobre 1900, prescrivant une étude en ce qui concerne les correspondances des trains de voyageurs aux gares de jonction des différents réseaux et l'organisation de trains de vitesse directs sur les lignes transversales à travers plusieurs réseaux; IX, 479.

— 29 novembre 1900, relative à l'amélioration du service des trains sur les lignes secondaires des grands réseaux; IX, 511.

INSTRUCTIONS ministérielles, du 13 février 1901, au directeur des chemins de fer de l'Etat, pour l'exécution de l'arrêté de même date instituant à Tours, Nantes et Saintes, des comités du travail; X, 67.

CIRCULAIRE, du 15 février 1901, relative à la fixation de la durée du travail et des repos des agents des chemins de fer d'intérêt local et des tramways; X, 69.

— 15 mars 1901, portant envoi

d'instructions en ce qui concerne les enquêtes et la statistique des accidents; X, 111.

CIRCULAIRE, du 16 mars 1901 (*), relative à une sixième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport en vrac des cadavres d'animaux); X, 120.

— 18 mars 1901 (*), relative à la composition des trains (emploi de voitures de même type); X, 121.

— 26 mars 1901 (*), relative à

une septième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des amorces en papier pour jouets ou pour briquets de poche); X, 123.

INSTRUCTIONS ministérielles, du 16 mai 1901, adressées à M. Lax, inspecteur général des ponts et chaussées, président de la commission chargée de codifier les cahiers des charges pour la fourniture du matériel roulant et d'unifier les types du matériel; X, 158.

DIXIÈME SECTION

EXPLOSIFS (*)

CIRCULAIRE du 27 avril 1892, relative à la surveillance à exercer par les propriétaires de mines et de carrières sur l'emploi fait par leurs ouvriers des cartouches de dynamite qui leur sont remises pour le travail; I, 222.

— 25 novembre 1893, relative à l'emploi des explosifs dans les mines et carrières (interdiction du débouillage des coups de mine ratés); II, 360.

— 25 août 1896 (Circulaire du ministre du commerce et de l'industrie) relative à l'instruction par le service des ponts et chaus-

sées, des affaires de dynamite dans les départements où ne réside pas un ingénieur en chef des mines; V, 465.

CIRCULAIRE, du 29 août 1896, modifiant les deux tableaux annexes du projet d'arrêté joint à la circulaire du 1^{er} août 1890, en ce qui concerne le calcul de la température de détonation des explosifs employés dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses; V, 466.

— 8 décembre 1899, modifiant la circulaire du 1^{er} août 1890 relative à la réglementation de l'emploi des explosifs dans les

(*) Les circulaires concernant le transport des explosifs par chemins de fer ont été inscrites dans la section précédente (chemins de fer).